

L'expérience de la SNV Burkina dans l'appui à la structuration des filières agricoles : le cas de l'interprofession mangue

I. Contexte des interprofessions au Burkina¹

Au Burkina Faso, les structures organisationnelles des acteurs des filières agricoles forment un ensemble très divers.

Le *statut juridique* est le premier élément de cette diversité : Les unes ont le statut d'association, les autres sont des sociétés coopératives, des groupements, des unions, des fédérations, des confédérations, voire des groupements d'intérêt économique (GIE). Enfin, on dénombre également des établissements publics comme les chambres d'agriculture. Les *fonctions* assumées par ces organisations sont de trois ordres :

- représenter les producteurs et/ou les transformateurs, d'exprimer leur volonté collective, de défendre leurs intérêts matériels et moraux ;
- rendre des services aux adhérents à travers des appuis à une meilleure gestion de leur exploitation et à la promotion de leurs produits ;
- s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique agricole, généralement en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH).

Enfin, leur *schéma organisationnel* est de deux types d'organisations : une organisation de type horizontal regroupant les acteurs d'une même fonction (forme dominante au Burkina et regroupant les organisations professionnelles agricoles²) et une autre de type vertical (les organisations interprofessionnelles) qui organise la coordination d'activités complémentaires (production, commercialisation, transformation), d'échanges entre acteurs au sein d'une filière et le reste de l'économie.

I.1 Le cadre politique

C'est dans le cadre des documents de politique de développement agricole du Burkina que la question des filières agricoles est le plus amplement abordée.

Le Plan Stratégique Opérationnel (PSO), initié en 1999, identifie six (6) filières végétales devant bénéficier de l'appui des pouvoirs publics. Il s'agit, d'une part, des *filières vivrières* : céréales (mil, maïs, sorgho), niébé, tubercules et d'autre part, des *filières de rente* : coton, oléagineux, fruits et légumes.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 reprend les six (6) filières sus indiquées, en soulignant que « l'Etat apportera son appui à l'organisation interprofessionnelle des filières porteuses afin de permettre aux acteurs ... [de disposer d'un cadre permanent de concertation, de pilotage et de mise en œuvre des stratégies de développement et de promotion des filières] »³

L'organisation des acteurs dans le cadre des filières suivant le mode interprofessionnel est surtout consacrée dans le cadre des plans d'actions filières, partie intégrante du Plan Stratégique Opérationnel (PSO). C'est dans un tel cadre que les partenaires tels que la Coopération Canadienne, la Coopération Allemande, la Coopération Néerlandaise (la SNV⁴ particulièrement) et bien d'autres inscrivent leurs appuis à la structuration et à l'organisation des filières agricoles.

I.2. Le cadre juridique

A l'opposé des organisations professionnelles agricoles qui sont régies par des textes législatifs propres à leurs activités, la base légale des organisations interprofessionnelles n'est pas encore

¹ Cette partie est largement inspirée de la communication sur les interprofessions du Burkina, lors de l'atelier sur la filière mangue organisé par la SNV Burkina les 8 et 9 novembre 2006, présentée par Jean-Baptiste ZOMA, Directeur du Projet d'Appui aux Filières bio-alimentaires (PAF) et un des acteurs importants de la mise en place des interprofessions au Burkina. Pour plus de détail sur les interprofessions du Burkina, se conférer à l'article publié dans le dossier « Interprofessions » sous le titre Burkina_Etatdeslieux_Interpro_PAF.

² Elles sont le plus souvent appelées Organisations Paysannes (OP) : groupements, associations, coopératives, unions, fédérations, confédérations.

³ Stratégie de Développement Rural, MAHRH, P.65, 2004

⁴ SNV : Organisation Néerlandaise de Développement oeuvrant dans le renforcement des capacités des acteurs des organisations des filières agricoles et des acteurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle est présente au Burkina depuis plus de 35 ans.

constituée au Burkina Faso, en ce sens qu'elles ne disposent pas d'une législation spécifique. C'est une des grandes conclusions à laquelle est parvenu l'atelier de Goundi qui s'est tenu les 27 et 28 février 2006 et qui a regroupé toutes les interprofessions existantes au Burkina.

A la suite de l'atelier de Goundi, les acteurs directs des différents maillons des filières agricoles (producteurs, transformateurs, distributeurs) et certains partenaires au développement (SNV Burkina) ont fait de leur credo, l'appui à la mise en place d'organisations interprofessionnelles pour mieux aborder les enjeux et problématiques actuels du développement et de la promotion de ces filières.

L'Etat, se sentant interpellé a, à travers ses démembrements⁵, convié les acteurs directs (notamment les organisations interprofessionnelles) et les partenaires techniques et financiers intervenants dans les filières agricoles à un atelier national de concertation sur l'approche filière et les interprofessions dans le domaine agro-sylvo-pastoral au Burkina.

Les participants à cet atelier, tenu les 10 et 11 juillet 2007 à Ouagadougou, face au « vide juridique⁶ » caractérisant les interprofessions au Burkina, ont réaffirmé l'impérieuse nécessité de réglementer au plus vite la vie des organisations interprofessionnelles et de disposer ainsi d'une loi spécifique. Le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) est désigné chef de file pour vérifier la faisabilité et conduire le processus d'élaboration de ladite loi. En attendant le SP/CPSA, est chargé de proposer un avant projet d'un arrêté interministériel pour régir la période transitoire.

Tableau 1 : Les conclusions du volet « interprofessions » de l'atelier

Les interprofessions dans le domaine agro-sylvo-pastoral	
Définition (clarification du concept)	L'interprofession est un dispositif de coordination verticale des échanges entre les différentes catégories d'acteurs au sein d'une filière et avec le reste de l'économie
Processus approprié de mise en place	Approche qui part de la base vers le haut, en s'appuyant sur la prise de conscience et de la volonté des différents acteurs, en tenant compte de leur représentativité et de leur légitimité. Les principales étapes sont : <ul style="list-style-type: none"> - l'adoption du cadre juridique - l'identification des acteurs (rôle et place) - la volonté de concertation des acteurs (sur le besoin de s'organiser, d'aller en interprofession) - la nécessité d'avoir un catalyseur interne (acteurs) ou externe (projets/ONG, l'Etat, etc.)
Cadre juridique et réglementaire	Les acteurs réaffirment leur volonté de disposer d'une loi spécifique aux interprofessions. Le SP/CPSA est désigné chef de file pour vérifier la faisabilité, et conduire le processus d'élaboration de ladite loi. En attendant le SP/CPSA, est chargé de proposer un avant projet d'un arrêté interministériel pour régir la période transitoire.
Intérêt et valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure organisation de la filière - synergie d'action des acteurs - amélioration de la compétitivité de la filière
Principes pour la garantie d'un fonctionnement optimum	<ul style="list-style-type: none"> - la représentativité - la parité des maillons - l'unanimité (consensus dans la prise de décision) - la bonne gouvernance organisationnelle - la subsidiarité - l'unicité de l'interprofession par filière - l'autofinancement - l'autonomie

⁵ Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA), Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), Ministère des Ressources Animales (MRA)

⁶ Jusque-là, les interprofessions émanent de la loi relative aux associations, soit des actes réglementaires pris par les Ministères assurant la tutelle de l'interprofession.

Tableau 2 : Le rôle des acteurs

Acteurs	Rôle
Interprofessions	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à la gestion des marchés - détermination d'un barème de prix modulé - adaptation de l'offre à la demande par le partage de l'information stratégique - renforcement des capacités des membres - renforcement de la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments - élaboration d'accord de partenariat - promotion de la filière et de la qualité des produits
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - réglementation - renforcement des capacités - suivi évaluation et contrôle - accompagnement (appui conseil, subvention, etc.) - recherche
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - appui technique - appui financier
Autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - partenariat - collaboration

I.3. Les principaux types d'organisations interprofessionnelles agricoles au Burkina

Sur la base de l'analyse du cadre juridique des interprofessions, deux catégories d'interprofessions émergent actuellement des filières agricoles selon la forme juridique revêtue :

- la première catégorie est constituée d'organisations ayant adopté *un statut associatif déclaré selon la loi 10-92/ADP du 15 décembre 1992* portant liberté d'association qui a inspiré la mise en place d'une génération d'interprofessions agricoles telles que le Conseil des Oléagineux du Burkina (COB), le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B), le Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina (CIC-B), l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), le Cadre National de Concertation de la filière Fruits et Légumes (CNCFL), etc. ;
- la seconde catégorie englobe les autres interprofessions créées par voie réglementaire c'est à dire par *arrêté interministériel* instituant l'organisation interprofessionnelle en tant que dispositif organisationnel de la filière. Une autre génération d'interprofessions semble souscrire à cette option, notamment le Cadre National de Concertation pour la promotion des Ressources Animales (CNC/RA) et les Tables filières lait, karité et banane⁷.

Encadré 1 : Synthèse sur les principaux types d'organisations interprofessionnelles agricoles au Burkina

Points de convergence :

1. Ces différentes organisations s'inscrivent dans le schéma interprofessionnel en ce sens qu'elles tentent toutes, autant que possible, d'impulser une organisation des filières d'appartenance ;
2. En tant qu'organisation interprofessionnelle, l'obtention d'une légitimité reste une préoccupation par des tentatives de reconnaissance soit par la loi associative soit par voie réglementaire ;
3. L'objet ou les missions poursuivies par ces organisations présentent des analogies, notamment par rapport à certaines fonctions telles que la concertation entre les professions, la promotion de la qualité des produits, la mise en œuvre des mécanismes d'information sur les prix, etc.;
4. La structuration ou organisation de ces interprofessions autour des organes d'orientation (Assemblée Générale et Assemblée des membres) et des organes de représentation et d'exécution.

⁷ Ces trois Tables Filières ont été mises en place par l'entremise du Projet d'Appui aux Filières bio-alimentaires (PAF) de la Coopération canadienne sous la coordination de Jean-Baptiste ZOMA. La Dynamisation des Filières Agroalimentaires du Burkina (DYFAB) a pris le relais de ce projet pour renforcer entre autres leurs acquis.

Points de divergence

1. Le statut juridique de ces organisations interprofessionnelles est de *type associatif* pour les interprofessions de la première catégorie et de *type réglementaire* (en cours) pour celles de la seconde catégorie ;
2. Au plan de la composition, tandis que les interprofessions de la première génération englobent tous les acteurs qu'ils soient directs ou indirects, celles de la deuxième génération mettent plutôt l'accent sur les acteurs directs et réels de leurs filières (producteurs, transformateurs, distributeurs) ;
3. Une autre différence résulte de l'implication des pouvoirs publics (Etat) parmi les acteurs très affirmés dans le cadre des Tables Filières et pratiquement occultée (voire refusée) dans les comités interprofessionnels ;
4. Le fonctionnement des interprofessions révèle des divergences d'approche de l'interprofession. Dans le cadre des *comités interprofessionnels*, la responsabilité du fonctionnement incombe aux organes statutaires (l'exécutif notamment) qui initient les activités et procèdent à leur exécution. Dans le cadre des *Tables Filières*, la démarche est toute autre. Elle met au centre des activités les organisations membres les plus qualifiées ; les organes sont plutôt confinés à la supervision.

II. Processus d'appui à la mise en place de l'interprofession manque

II.1. Le processus d'apprentissage et de connaissance de la filière manque⁸

La SNV Burkina intervient depuis 2000 dans la filière mangue. De cette période à nos jours, cette implication s'est faite progressivement et en trois (3) phases.

II.1.1. La phase de l'approche « client »

Cette période, de 2000 à 2002, a été marquée par une approche « client » pure et dure consistant à un appui individualisé et de proximité à des groupements de producteurs, de niveau micro, à leur demande. Cette démarche avait l'avantage de permettre d'avoir une meilleure connaissance des acteurs appuyés, d'octroyer des appuis ciblés, ponctuels et en profondeur (thématique, études personnalisées, etc.) ; ce qui permettait un changement de comportements et de mentalités des membres des groupements concernés. Mais, très vite, cette démarche a montré ses limites ; en effet, elle se limitait à l'appui à des petits groupes d'acteurs et ne permettait pas d'atteindre un grand nombre de producteurs (et d'autres acteurs) et donc les effets de nos appuis étaient très faibles.

II.1.2. La phase de l'approche « développement d'organisations locales de niveau méso »

Cette phase, de 2003 à 2004, a vu le développement d'appuis aux organisations de niveau méso, notamment les unions et les coopératives de producteurs mais aussi de transformateurs. Ce qui avait l'avantage d'élargir le groupe cible, et donc plus de personnes pauvres atteintes par les appuis (par transfert des connaissances du méso au micro), plus d'opportunités d'influencer le niveau macro (par sensibilisation des gouvernants dans l'amélioration des politiques et stratégies nationales de développement des filières agricoles). Et pour cela, les partenaires au développement et les structures étatiques ont été progressivement impliqués dans la mise en œuvre des appuis. Ce renforcement de capacités était focalisé sur des études, des appui-conseils organisationnels, institutionnels et commerciaux aux organisations locales. Ce qui a permis une meilleure connaissance d'un certain nombre d'acteurs influents et dans les différents maillons de la filière mangue et d'élargir le champ de l'expertise en matière de conseil aux organisations des filières agricoles.

Mais dans cette phase, le constat était que les acteurs du niveau méso étaient faibles du point de vue organisationnel et institutionnel et étaient en nombre restreint ; donc ne pouvaient pas influencer sur le niveau macro. De plus, ces organisations travaillaient de façon isolée, sans concertations interprofessionnelle et intraprofessionnelle. Ce qui limitait l'action de la SNV-BF sur leur développement et celui de la filière mangue de façon globale. Cette approche s'est avérée restrictive en termes de développement et de promotion de la filière.

⁸ Cf. le document « Cinq années d'expériences de la SNV en appui aux organisations des filières agricoles du Burkina : améliorer l'accès des pauvres aux marchés », 2007.

II.1.3. La phase de développement de l'approche filière

Cette étape, de 2005 à nos jours, marque le renforcement de l'implication des institutions, de la mise en relation des acteurs directs, entre eux et avec les acteurs indirects (niveau macro), le partage d'informations et le développement d'actions d'amélioration de l'accès des pauvres aux marchés⁹.

Conformément à la stratégie d'intervention de la SNV Burkina dans la filière mangue et partant de l'approche multi-acteurs adoptée, un certain nombre d'actions a été mis en œuvre, notamment la tenue d'un atelier sur « *la filière mangue du Burkina : pour une nouvelle dynamique dans la commercialisation* », les 8 et 9 novembre 2006, marquant ainsi le véritable démarrage de l'implication de la SNV Burkina dans la structuration et l'organisation de la filière mangue, notamment l'appui à la mise en place d'une interprofession.

II.2. Le processus de structuration/organisation de la filière mangue

II.2.1. Les conclusions de l'atelier

Les travaux de l'atelier se sont focalisés, dans un premier temps, entre autres¹⁰, sur l'identification des contraintes entravant la commercialisation de la mangue et les opportunités sur les marchés national, sous-régional et international. L'une des contraintes majeures était l'inorganisation des acteurs de la filière, notamment l'absence d'une structure de coordination verticale et d'orientation de l'action des nombreuses organisations professionnelles dans les différents maillons de la filière ; ce qui entraîne une faible prise en compte des opportunités existantes, une faible résorption des contraintes et partant la promotion de la filière par le principe de subsidiarité.

Dans un second temps, Jean-Baptiste ZOMA, dans sa communication, a d'abord défini la notion même d'interprofession ; ensuite, il a donné les différents types d'approche et les conditions de mise en place d'une interprofession pour enfin conclure sur des expériences et cas d'interprofessions au Burkina et les perspectives pour les acteurs de la filière mangue.

L'assemblée, au regard de l'absence de structuration interprofessionnelle dans la filière mangue, a décidé de la mise en place d'un comité de pilotage du processus d'implantation d'une interprofession. Son rôle se présente comme suit dans l'encadré 2 et sa composition dans le tableau 2.

Encadré 2 : Rôle du comité de pilotage du processus d'implantation de l'interprofession

A l'issue des travaux, l'assemblée a convenu du rôle à confier au comité de pilotage à savoir que :

- l'assemblée a réaffirmé la nécessité de mieux s'organiser pour assurer le développement de la filière mangue,
- elle s'est engagée dans un processus devant aboutir à court terme à la mise en place d'une interprofession. Ce processus sera conduit par un noyau d'acteurs directs et de structures d'appui qui font office de comité de pilotage du processus de mise en place de l'interprofession,
- le rôle du comité de pilotage est de faciliter la mise en place de l'interprofession en :
 - o recensant les acteurs de la filière,
 - o élaborant les projets de statuts et de règlement intérieur,
 - o diffusant les projets de statuts et de règlement intérieur,
 - o faisant un lobbying de l'interprofession auprès de l'Administration et des PTF,
 - o effectuant sur le terrain des missions d'information et de sensibilisation des acteurs sur la nécessité de mettre en place une interprofession,
 - o en tenant une Assemblée Générale Constitutive.

⁹ Elaboration d'un cadre stratégique « Accès des Pauvres aux Marchés », élaboration de la stratégie d'intervention de la SNV Burkina dans la filière mangue, analyse filière, intermédiation commerciale et financière, mise en marché, développement de l'accès aux capitaux, création d'un environnement favorable, etc.

¹⁰ D'autres communications ont été présentées à cet atelier. Ce sont :

- l'état des lieux de la filière mangue, présentée par Hamado SAWADOGO, actuel Coordonnateur du Projet d'appui aux Filières agricoles (PROFIL)
- les entraves à la commercialisation de la mangue dans la sous-région : étude de cas au Niger présentée par N. Ousmane S. OUEDRAOGO, Conseiller SNV Burkina,
- les opportunités commerciales et les possibilités d'accès au marché équitable à travers FLO (Fairtrade Labelling Organisation) présentée par Isabelle PISTONE, Chargée d'appui FLO international e.V./Bénin-Burkina-Mali,
- les opportunités commerciales et les possibilités de mise en relation entre les acteurs de la filière mangue et le marché extérieur à travers Trade Point présentée par Simon P. PALENFO, Directeur du Trade Point.

Tableau 2 : Les organisations et structures membres du comité de pilotage de la mise en place de l'interprofession

Acteurs	Organisations/structures membres
Représentants des producteurs	Fédération Des Arboriculteurs Fruitières du Kéné Dougou (FEDAF) Association « WOUOL »
Représentants des transformateurs	Cercles Des Sécheurs (CDS) SARL « YELEMANI BAA »
Représentant des commerçants, exportateurs et prestataires de service	Fruits Equitables (FRUITEQ) Union des Coopératives Maraîchères du Burkina (UCOBAM) TERMINAL FRUITIER
Structures d'appui	Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) Association des Professionnels de l'Irrigation et des Activités Connexes (APIPAC) Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS) Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales (PAMER)

Le défi pour la SNV, chef de file pour la mise en place de l'interprofession, a été de manager l'enthousiasme et l'espoir nés de cette rencontre tant au niveau des acteurs directs que des structures d'appui, de juguler les intérêts divergents, les antagonismes existants et veiller à chercher le meilleur compromis, par la discussion et la concertation qui puissent conduire à la mise en place de cette structure d'orientation et de promotion de la filière mangue.

II.2.2. L'après atelier : la mise en place d'organisations fortes et crédibles dans les maillons et le rapprochement avec l'« interprofession » naissante et les structures d'appui

A la suite de l'impulsion de la nouvelle dynamique de commercialisation dans la filière mangue par la SNV Burkina et suivant les recommandations de l'atelier des 8 et 9 novembre 2006, une réunion du comité de pilotage de la mise en place d'une interprofession s'est tenue le 11 mai 2007. L'objectif était d'échanger sur l'état de développement des dynamiques de concertation dans la filière, d'entrevoir les perspectives de mise en place de l'interprofession et de proposer des mesures de relance des activités du comité.

Juste après l'atelier organisé par la SNV Burkina et avant cette première rencontre des membres du comité de pilotage de la mise en place de l'interprofession mangue, l'environnement de la filière a changé à travers la création de l'Association des Professionnels de la Mangue du Burkina (APROMA-B)¹¹, initiée par des acteurs directs de la filière, dont certains sont membres du comité de pilotage.

Au sortir de cette rencontre, le comité de pilotage, analysant la situation de la dynamique actuelle dans la filière, a fait les constats suivant :

- l'APROMA-B été créée pour mieux structurer, orienter et promouvoir la filière et elle a besoin d'adhérents dans des maillons bien structurés, forts et représentatifs pour qu'elle soit elle-même représentative et légitime,
- l'urgence de professionnaliser les trois maillons pour avoir une interprofession que soit forte et dynamique,
- la volonté et l'engagement des membres du comité de pilotage de poursuivre le processus engagé depuis l'atelier des 8 et 9 novembre 2006.

Au vu de cette analyse, le comité a décidé de poursuivre le processus entamé, notamment l'organisation et la structuration des trois maillons (production, transformation, distribution) de la filière. Mais, dans son souci de rechercher une synergie entre les deux dynamiques, le comité, à travers son chef de file (SNV Burkina), va appuyer parallèlement l'APROMA-B, pour un éventuel rapprochement, en vue d'avoir une interprofession crédible, représentative et légitime.

¹¹ Cette interprofession, créée le 7 décembre 2006, n'est pas pour le moment appuyé par la SNV Burkina. Elle a soumis une demande d'appui au niveau de la SNV Burkina, mais il n'y a pas encore d'accord de partenariat. Mais, elle a été conviée à toutes les rencontres organisées par la SNV Burkina et elle a aussi invité la SNV Burkina à ses rencontres. Ce qui montre l'existence d'une dynamique de partenariat à consolider courant 2008.

Aussi, les représentants de chaque maillon ont été mandatés pour élaborer un plan d'action pour orienter la mise en œuvre des activités.

A la suite de cela, plusieurs rencontres de cadrage ont permis d'asseoir les bases de la structuration des maillons « production » et « transformation ». Le maillon « distribution » n'a pas suivi le processus après la première rencontre, faute d'adhésion des acteurs du maillon au processus.

Ainsi, la SNV Burkina a appuyé ces deux maillons « production » et « transformation » pour sa structuration. Le processus adopté est le suivant :

- information et sensibilisation sur la mise en place d'un cadre national de concertation,
- recensement de tous les acteurs de chaque maillon,
- constitution d'un répertoire des acteurs de chaque maillon,
- élaboration et amendement de projets de textes statutaires (statuts, règlement intérieur) du cadre national de concertation,
- tenue d'une Assemblée Générale Constitutive du cadre national de concertation et l'élection d'un bureau exécutif.

La SNV Burkina a entièrement appuyé les acteurs à la mise en place de ces cadres de concertation. Plusieurs rencontres ont été nécessaires et en décembre 2007, les résultats suivants ont été atteints :

- 1) au niveau du maillon « production », le comité restreint a pu informer et sensibiliser les acteurs et le processus se poursuivra en 2008 ;
- 2) au niveau du maillon « transformation », le 17 décembre 2007 a vu l'aboutissement du processus avec la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association des transformateurs de mangue du Burkina et l'élection d'un bureau exécutif ;
- 3) courant 2008, en fonction du niveau atteint par le processus, la SNV Burkina pourrait appuyé ces deux maillons à consolider davantage sa structuration. Les producteurs pour terminer le processus et les transformateurs pour élaborer un plan stratégique et opérationnel.

Concomitamment à ce processus, la SNV Burkina a entamé des concertations avec des structures d'appui (PAFASP, PAMER, PDA/GTZ, etc.)¹² influentes dans la filière et certaines structures étatiques (MAHRH, ONAC, Trade Point, etc.)¹³. Ces rencontres visaient à créer un environnement favorable, à harmoniser les approches d'intervention et de s'accorder pour travailler en synergie dans le développement et la promotion de la filière.

II.3. Les acquis et les difficultés

II.3.1. Les acquis

Les acquis du processus d'appui à la structuration et à l'organisation de la filière mangue engagé par la SNV Burkina peuvent être résumés comme suit :

- le début de structuration de la filière mangue qui avait tant besoin pour mieux aborder les enjeux et problématiques de son développement et de sa promotion ;
- la reconnaissance par la majorité des acteurs de la filière mangue de la pertinence de la démarche d'appui adoptée pour l'implantation d'une interprofession ;
- la mise en place de l'association des transformateurs du Burkina et l'entamer de celle des producteurs de mangue du Burkina ; ce qui est fondateur dans la suite du processus ;
- l'amélioration du potentiel de la SNV Burkina en tant que renforceur de capacités des filières agricoles, notamment de la mangue ;
- l'existence d'une volonté et d'un engagement d'un certain nombre d'acteurs directs, indirects et de l'Etat à l'adoption d'une loi spécifique régissant les interprofessions au Burkina.

II.3.2. Les difficultés

Les difficultés rencontrées dans le processus d'appui à la structuration et à l'organisation de la filière mangue sont :

- les résistances au processus dues aux incompréhensions de certains acteurs (distributeurs et APROMA-B) sur la démarche de mise en place de l'interprofession. Ces derniers ont vu en

¹²PAFASP : Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales. Elle a appuyé fortement l'APROMA-B en 2007 dans la commercialisation de la mangue ; PAMER : Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales ; PDA/GTZ : Programme de Développement Agricole de la Coopération Allemande.

¹³ MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; ONAC : Office Nationale du Commerce extérieur.

cette approche, la volonté de la SNV Burkina de susciter la création d'une autre interprofession ; or la démarche ne visait que l'appui à la mise en place d'organisations professionnelles bien structurées, crédibles et représentatives au sein de chaque maillon de la filière mangue avant leur adhésion à l'organisation interprofessionnelle ; ce qui respect bien la démarche préconisée par l'atelier national de concertation sur l'approche filière et les interprofessions dans le domaine agro-sylvo-pastoral au Burkina des 10 et 11 juillet 2007, à savoir de partir de la base au sommet ;

- la question du financement a posé des problèmes de mise en route des actions d'appui à la structuration de la filière mangue ;
- la concurrence entre structures d'appui (chacune recherchant la paternité des résultats de l'appui aux acteurs directs) entraînant des entraves à l'harmonisation des démarches et à l'appui des acteurs par le principe de subsidiarité.

II.4. Leçons tirées (facteurs critiques) pour réussir son implantation

Après huit (8) ans d'intervention dans la filière mangue, notamment depuis deux (2) ans dans l'appui à sa structuration et à son organisation, entre autres facteurs critiques, on peut citer :

- la mise en place d'une interprofession requière l'information des tous les acteurs, une vision partagée et une adhésion à la dynamique ; la représentation des acteurs doit être équitable pour chaque maillon de la filière pour que l'interprofession soit crédible, représentative et légitime ;
- la vision, les missions et le rôle d'une interprofession doivent être clairement définis pour réussir son implantation ;
- la mise en place d'une interprofession est une démarche progressive, longue, par étapes et jalonnée de concertation et de consensus ;
- l'existence d'organisations professionnelles fortes, structurées et crédibles dans les maillons est une condition préalable de réussite de l'implantation d'une interprofession viable ;
- les questions de financement sont cruciales pour la pérennité de l'interprofession ; un financement tripartite (acteurs directs-Etat-structures d'appui) devrait être une alternative mais avec une grande participation des acteurs directs ;
- il est important que des structures d'appui accompagnent la mise en place de l'interprofession mais il est primordial qu'elles parlent le même langage au risque de biaiser le processus ;
- l'Etat devra s'impliquer grandement à la création d'un environnement favorable, notamment juridique et politique pour éviter la multiplicité d'interprofessions dans chaque filière (au Burkina, les interprofessions qui sont sous la loi 10 qui régit les associations ne peuvent pas prétendre à une unicité de l'interprofession par filière et donc limite leur implication dans le développement et la promotion des filières agricoles).

II.5. Perspectives

Pour la SNV Burkina, sa vision de développement et de promotion des filières agricoles repose sur l'approche multi-acteurs et la création d'un environnement favorable. Pour cela, les perspectives dans l'appui à la mise en place de l'interprofession mangue se focaliseront sur l'appui à la consolidation de la structuration des organisations professionnelles dans chaque maillon, notamment des producteurs et des transformateurs, notre groupe cible, mais aussi la concertation avec les structures d'appui et l'Etat, en vue de favoriser la réglementation des interprofessions par une loi spécifique. Aussi, la SNV Burkina poursuivra la concertation avec l'APROMA-B pour l'appuyer à la consolidation de ses acquis et à sa crédibilisation par son rapprochement avec les organisations nationales de producteurs et de transformateurs.

Nombamba Ousmane Sidpassamdé OUEDRAOGO

Conseiller Equipe de Renforcement des Capacités (ERC)₁

Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) - Bobo-Dioulasso

Connecting People's Capacities